



**HAL**  
open science

## Les modes de garde des bébés en France : que se passe-t-il entre la naissance et 2 ans ?

Fabienne Berton

► **To cite this version:**

Fabienne Berton. Les modes de garde des bébés en France : que se passe-t-il entre la naissance et 2 ans ?. 2018. hal-04338473

**HAL Id: hal-04338473**

**<https://hal.science/hal-04338473v1>**

Preprint submitted on 12 Dec 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

***Les modes de garde des bébés en France : que se passe-t-il entre la naissance et 2 ans ?***

L'usage des modes de garde en France est connu pour être fortement différencié en fonction de la catégorie sociale des parents, de leur activité professionnelle et de l'offre locale. Ce qui est moins connu est le cheminement des familles entre les différents modes de garde depuis la fin du congé maternité de la mère jusqu'aux deux ans du bébé. Hormis un article très récent (Francou, Panico, Solaz, 2017), cette question n'était jamais abordée faute d'un dispositif méthodologique adapté. L'enquête « Modes de garde » de 2013 de la DREES<sup>1</sup> (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des Solidarités et de la Santé), le permet de façon détaillée puisqu'elle comprend un calendrier mensuel rétrospectif mais la fenêtre d'observation s'arrête à l'âge du début de la scolarité obligatoire. ELFE qui est une cohorte le permet également, de façon moins détaillée (jusqu'aux deux ans de l'enfant, on dispose de trois points d'observation, à 2 mois, à 1 an et à 2 ans) mais avec une profondeur temporelle qui à terme sera plus grande puisque les enfants pourront être suivis jusqu'à la fin de leur adolescence et avec un ensemble de données plus riche.

La question des modes de garde n'est pas uniquement une question de choix des familles. Les contraintes en matière de modes de garde des bébés sont multiples. Quatre catégories d'entre elles peuvent être identifiées :

- Les contraintes sociales : ce sont à la fois les contraintes normatives, le regard des autres (la norme du « bon parent » varie selon les milieux sociaux) et les contraintes objectives. Les comportements sociaux peuvent être synthétisés à travers les représentations classiques des milieux sociaux : la catégorie socioprofessionnelle, le niveau de diplôme, le niveau de revenu ;
- Les contraintes professionnelles sont en partie liées aux contraintes sociales : la catégorie professionnelle et le niveau de diplôme est à relier aux conditions d'emploi et de travail, au statut professionnel, aux horaires de travail, aux trajets, aux déplacements professionnels... ;
- Les contraintes financières, c'est-à-dire le coût relatif des différents modes de garde. ELFE ne fournit pas d'informations à ce sujet, mais il est possible d'en rendre partiellement compte en creux à travers la répartition des modes de garde selon les revenus des parents ;
- Les contraintes territoriales : l'offre locale de mode de garde varie selon le lieu de résidence de la famille (grande ville / ville moyenne / petite ville / rural). Cette contrainte est particulièrement intéressante concernant les crèches dont le taux théorique de place s'élève à 35% (médiane à 21,6%) dans les communes qui disposent d'un EAJE (Etablissement d'Accueil de jeune Enfant). Seules 12% des communes en disposent. Ce sont celles qui concentrent 75% des naissances. (Pélamourgues, 2012). Ce sont de fait les grandes villes.

Le graphique 1 représente l'objet de ce chapitre. Quand on compare, pour toutes les familles ELFE, les réponses à la question sur le mode de garde éventuellement trouvé quand le bébé a

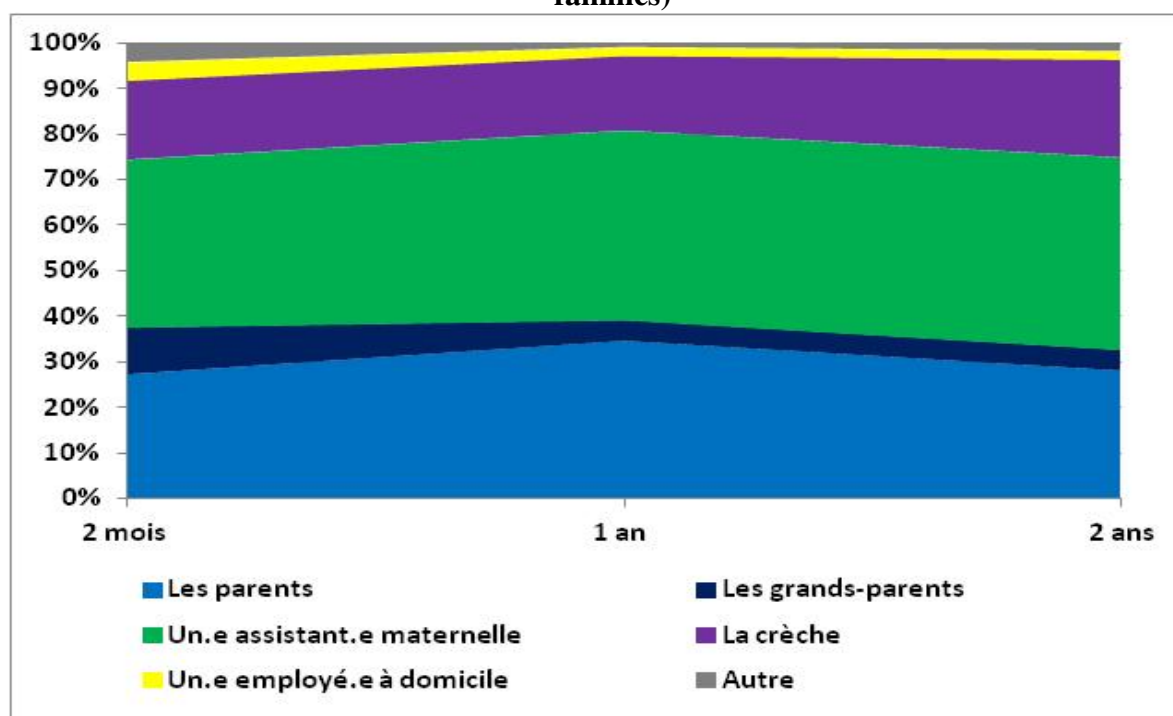
---

<sup>1</sup> *Revue française des Affaires Sociales*, 2017/2

2 mois : *Actuellement faites-vous garder régulièrement [enfant Elfe) par une autre personne que vous-même ? Pensez-vous prochainement devoir faire garder régulièrement [enfant Elfe) par une autre personne que vous ? Quel est ce mode de garde ou quel va être ce mode de garde ?*, celles quand le bébé a un an et quand il a deux ans (la question est formulée de la même façon à ces deux dates) : *Quel est aujourd'hui son mode de garde principal pendant la semaine, du lundi au vendredi de 9h à 18h ?*, on constate plusieurs éléments :

- Des disparités quantitatives : les assistant.e.s maternel.le.s (42,3% des gardes aux 2 ans de l'enfant), les parents (28,1% des gardes) et dans une moindre mesure la crèche (21,5%) constituent les principaux modes de garde, les autres modes de garde sont résiduels (les grands-parents, 4,6%, un.e employé.e à domicile, 1,8 %, un autre mode, 1,8 %) ;
- Des évolutions : la garde par les parents connaît un pic à un an<sup>2</sup> pour ensuite régresser, la garde par les grands-parents diminue régulièrement de même que la garde par un.e employé.e à domicile, la garde par un.e assistant.e maternel.le augmente lentement et régulièrement sur toute la période tandis que la crèche connaît une augmentation de sa fréquentation à partir d'un an de l'enfant.

**Graphique 1 - Modes de garde entre 2 mois et 2 ans (coupe transversale, en % des familles)**



Source : ELFE2017, données recueillies en maternité, aux 2 mois, 1 an et 2 ans de l'enfant, calculs de l'auteur

Il s'agit de décrire les modes de garde utilisés par les familles en France entre les 2 mois et les 2 ans de leur enfant en fonction de leurs caractéristiques sociales, économiques et démographiques générales. Les modes de garde des très jeunes enfants sont répartis en six catégories : les parents, les grands-parents, la crèche, les assistant.e.s maternel.le.s, les employé.e.s à domicile et les autres modes. Ces six catégories sont analysées en fonction de variables usuelles : le niveau de diplôme de la mère/du père, la catégorie professionnelle de la

<sup>2</sup> Il faut bien voir que les dates des interrogations structurent les résultats : les changements se sont déroulés dans la réalité à un moment donné entre 2 mois et 1 an (ou entre 1 an et 2 ans si l'évolution est observée à 2 ans).

mère/du père, le niveau de revenu par unité de consommation du ménage<sup>3</sup>, le nombre d'enfants de la famille, la zone de résidence de la famille, l'activité professionnelle de la mère/du père (situations observée aux 2 ans de l'enfant, voir encadré méthodologique).

Dans un premier temps nous analyserons la situation des modes de garde aux deux ans de l'enfant ELFE en fonction des modes de gardes précédents, des caractéristiques démographiques et socioéconomiques des parents, de leurs déménagements éventuels et des éventuels changements de mode de garde réalisés entre les 2 mois et les 2 ans de leur bébé ; ensuite, un deuxième temps verra, selon leur mode de garde, les caractéristiques des familles qui n'ont pas changé de mode entre ces deux dates : les parents, les grands-parents, un.e assistant.e maternel.le, la crèche, un.e employé.e à domicile ; et pour terminer, nous examinerons les caractéristiques des familles qui ont changé de mode de garde entre ces deux dates en sélectionnant les mouvements principaux, c'est-à-dire les familles qui changent de mode de garde pour garder elles-mêmes leur enfants (vers les parents), celles qui changent pour aller vers un.e assistant.e maternel.le et celles qui vont vers la crèche.

### **Encadré méthodologique**

#### **L'échantillon**

Le travail présenté ici exploite un échantillon de 12916 familles de la cohorte ELFE. Le travail est mené au niveau des familles et non des bébés et le fichier est cylindré c'est-à-dire que n'ont été retenues que les familles présentes aux 2 mois et aux 2 ans de l'enfant ELFE de façon à pouvoir analyser les évolutions entre 2 mois et 2 ans. Aux 2 ans de l'enfant ELFE, nous disposons en effet de trois points d'observation (2 mois, 1 an et 2 ans) qui permettent d'analyser les changements de modes de garde.

Les résultats présentés ne sont pas pondérés pour être calés sur une représentation de la population générale des familles françaises qui ont connu une naissance en 2011. De ce fait sont surreprésentées les familles de catégorie sociale élevée (et en même temps de niveau de diplôme du supérieur, de revenus élevés, habitants de grandes villes) et dont ELFE est le premier bébé. Ces caractéristiques se sont renforcées au fil des interrogations.

**De façon à cerner les caractéristiques sociales des modes de garde, trois types d'exploitation sont menés.**

#### **1) Une analyse multifactorielle**

Un plan factoriel est défini par les caractéristiques socioéconomiques des familles : le niveau d'éducation de la mère et du père (3 modalités, voir plus bas), leur niveau de revenu par unité de consommation aux 2 ans de l'enfant (5 modalités), leur nombre d'enfants aux 2 ans (3 modalités), leur zone de résidence (5 modalités) et leur biactivité aux 2 ans de l'enfant (2 modalités). En variables supplémentaires sont projetés les différents modes de garde aux 2 mois, à 1 an et aux 2 ans de l'enfant.

#### **2) Un modèle logit multivarié**

**La variable expliquée** est le mode de garde aux deux ans de l'enfant en 5 modalités : parents, autre membre de la famille, crèche, assistante maternelle, employée à domicile.

**A l'aide des variables explicatives suivantes :**

<sup>3</sup> Le revenu par unité de consommation du ménage (RUC) permet de prendre en compte les économies d'échelle qui résultent de la vie en groupe. L'échelle d'équivalence utilisée est celle de l'OCDE : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. Le seuil de pauvreté monétaire est fixé à 60 % de la médiane des niveaux de vie observés au niveau national, soit 982 € par unité de consommation en 2011, 1001 € en 2012 et 1021 € en 2013.

- \* La catégorie socioprofessionnelle du père à 5 modalités : indépendant, Cadre et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employé ou ouvrier, autre et sans profession ;
  - \* La catégorie socioprofessionnelle de la mère à 5 modalités : indépendante, Cadre et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employée ou ouvrière, autre et sans profession ;
  - \* Le niveau de diplôme du père à 3 modalités : inférieur au bac, bac à bac+2, supérieur à bac+2 ;
  - \* Le niveau de diplôme de la mère à 3 modalités : inférieur au bac, bac à bac+2, supérieur à bac+2 ;
  - \* Le revenu mensuel par unité de consommation aux 2 ans de l'enfant à 5 modalités :  $\leq 1021$  € (seuil de pauvreté monétaire), 1022 à  $< 1500$  €, 1500 à  $< 2400$  €, 2400 à  $< 3500$  €,  $\geq 3500$  € ;
  - \* Le nombre d'enfants aux 2 ans de l'enfant à 3 modalités : le bébé ELFE seul, 2 ou 3 enfants, 3 enfants et plus ;
  - \* La biactivité aux 2 ans de l'enfant (les deux membres du couple sont en emploi) à 2 modalités : oui/non ;
  - \* la zone de résidence à 5 modalités : commune rurale, petite ville (moins de 10 000 habitants), ville moyenne (de 10 000 à 199 999 habitants), grande ville (de 200 000 à 2 000 000 habitants), Paris ;
  - \* Pour le mode de garde à un an, s'ajoutent deux variables indicatrices, l'une d'un déménagement de la famille entre les 2 mois et 1 an de l'enfant et l'autre d'un changement de mode de garde entre les mêmes dates ;
  - \* Pour le mode de garde aux deux ans, s'ajoutent deux variables indicatrices, l'une d'un déménagement de la famille entre 1 an et 2 ans de l'enfant et l'autre d'un changement de mode de garde entre les mêmes dates.
- La crèche est la modalité de référence par rapport à laquelle seront jugées les autres modalités de mode de garde. La situation de référence par rapport à laquelle il faut apprécier les résultats comprend les variables suivantes :
- \* La mère et le père sont cadres ou appartiennent aux professions intellectuelles supérieures ;
  - \* Tous les deux sont de formation supérieure à bac+2 ;
  - \* Ils sont tous deux actifs ;
  - \* Leur revenu mensuel par unité de consommation se situe entre 1500 et 2400 € (la moyenne de l'échantillon est de 1290 € avec la médiane à 1180 €) ;
  - \* Elfe est leur premier bébé ;
  - \* Ils résident en région parisienne.

### 3) Des modèles logit bivariés où la variable expliquée est :

- \* Le fait que les parents eux-mêmes gardent toujours leur enfant de 2 mois à 2 ans ;
- \* Le fait que ce soit toujours les grands-parents ;
- \* Le fait que ce soit toujours un.e assistant.e maternel.le ;
- \* Le fait que ce soit toujours la crèche ;
- \* Le fait que ce soit toujours un.e employé.e à domicile ;
- \* Le fait d'avoir changé pour que ce soit les parents aux 2 ans de l'enfant ;
- \* Le fait d'avoir changé pour que ce soit un.e assistant.e maternel.le ;
- \* Le fait d'avoir changé pour que ce soit la crèche ;

A l'aide des mêmes variables explicatives et de la même situation de référence que précédemment, sauf la modalité crèche naturellement puisqu'il s'agit d'une analyse univariée.

Voir le tableau 2 pour les statistiques descriptives sur ces variables.

## 1. Les modes de garde des bébés en France, ce que nous apprend la cohorte ELFE

La graphique 2 propose une représentation synthétique de l'ordonnement des différents modes de garde selon les caractéristiques socioéconomiques des familles. Il donne à voir la hiérarchie sociale à travers la hiérarchie des niveaux de revenu par unité de consommation qui va du seuil de pauvreté monétaire (1021 € en 2013) au seuil supérieur à 3500 € (la flèche rouge). Sur cette hiérarchie des niveaux de revenu se greffent directement les niveaux de diplôme de la mère et du père, d'inférieurs au Bac à supérieurs à Bac+2. Le nombre d'enfants

de la famille (d'un seul à plus de 3) et un indicateur de l'activité professionnelle des parents (biactivité / non biactivité) tendent aussi à s'aligner sur cette hiérarchie : les familles nombreuses sont proches des familles où les parents ne sont pas biactifs et où les revenus par unité de consommation sont faibles ; les familles dont ELFE est le premier bébé sont proches de la biactivité et des revenus moyens à élevés. Une autre hiérarchie sociale joue celle de la taille des zones de résidence (la flèche noire). Elle évolue dans la même direction que celle des niveaux de revenus et va des communes rurales à la zone urbaine de Paris (les revenus moyens sont plus élevés dans la zone urbaine de Paris que dans les communes rurales). Ces deux hiérarchies qui captent les contraintes sociales, professionnelles et territoriales des modes de garde, dessinent l'espace où vont se placer les différents modes de garde tels qu'ils ont été déclarés par les parents aux 2 mois, à 1 an et aux 2 ans de l'enfant ELFE.

On constate alors que les parcours dans les différents modes de garde entre 2 mois et 2 ans sont très rapprochés : chaque mode de garde aux trois dates reste groupé (les ellipses sur le graphique), ce qui suggère peu de changement de mode de garde entre 2 mois et 2 ans. Le graphique dessine en outre une hiérarchie des modes de garde qui suit à la fois la hiérarchie des revenus et celle des zones de résidence. La garde par les parents, qu'elle soit à 2 mois, 1 an ou 2 ans, est fortement associée aux familles nombreuses, aux couples non biactifs, aux niveaux d'éducation inférieurs au Bac de la mère et du père. La garde par les grands-parents aux 2 mois du bébé est assez proche de celle par les parents. La garde par un.e assistant.e maternel.le aux trois dates est reliée aux diplômes de niveau Bac à Bac+2 aussi bien pour la mère que pour le père, aux communes rurales et aux villes de taille petite ou moyenne, aux couples biactifs et aux revenus par unité de consommation compris entre 1022 et 2400 €. La garde par un.e assistant.e maternel.le est très proche de la garde par les grands-parents à 1 an et aux 2 ans de l'enfant, ce qui suggère des échanges entre ces deux modalités de garde. La garde par la crèche aux trois dates est rapprochée de la résidence dans une grande ville, des parents de niveau d'éducation supérieur, des familles d'un seul enfant, ELFE, et des niveaux de revenu par unité de consommation dans la moyenne supérieure, entre 1500 et 2400 €. La garde par un.e employé.e à domicile se détache nettement et concerne les revenus par unité de consommation élevés (supérieurs à 2400 €), la zone urbaine de Paris, les parents de niveau d'études supérieures.

Une régression logistique sur le mode de garde en six modalités aux 2 mois, 1 an et 2 ans de l'enfant et où la crèche est la modalité de référence (voir encadré méthodologique) ajoute des précisions à ce panorama.

**La garde par les parents** concerne significativement et positivement aux 2 mois du bébé, les familles nombreuses qui habitent une commune rurale ou une petite ville, les familles qui ont un revenu par unité de consommation en dessus du seuil de pauvreté monétaire (982 € en 2011), les couples non biactifs, les mères de niveau de diplôme inférieur à Bac+2, qui étaient précédemment employées ou ouvrières ou inactives. A partir d'un an, le profil des gardes par les parents change légèrement car entre 2 mois et 1 an de l'enfant sont entrées en congé parental des mères de catégories professionnelles plus larges sans toutefois atteindre la catégorie cadre ou profession intellectuelle supérieure (dont les mères prennent rarement un congé parental). De ce fait, le revenu par unité de consommation s'élève : il est inférieur à 1500 €. Cette situation concerne des familles de plus de 2 enfants et non plus seulement des familles nombreuses. Cet élargissement de la population des gardes par les parents est représenté par l'indication d'un changement de mode de garde entre 2 mois et 1 an. Aux 2 ans

de l'enfant, les caractéristiques restent les mêmes qu'à 1 an s'y ajoute la mention de l'absence de déménagement de la famille entre 1 an et 2 ans de l'enfant.

**La garde par les grands-parents** quelque soit la date de l'observation réunit toujours les mêmes caractéristiques. Il s'agit de couples biactifs qui habitent de petites communes et qui n'ont qu'un seul enfant, ELFE. Le père et la mère sont employés ou ouvriers, leur niveau de diplôme est inférieur à Bac+2.

**La garde par une assistante maternelle** (la crèche est la modalité de référence) est très fortement associée significativement et positivement à toutes les tailles de commune sauf la zone urbaine de Paris et particulièrement aux communes rurales et aux petites villes qui ne disposent pas de cet équipement collectif que constitue la crèche. Quelque soit la date de l'observation, les caractéristiques restent sensiblement les mêmes. La garde par un.e assistant.e maternel.le concerne les couples biactifs, les familles de moins de 3 enfants, les mères de profession intermédiaire, les pères de profession intermédiaire, employé ou ouvrier, les niveaux de diplôme de la mère et du père inférieur à Bac+2, les revenus par unité de consommation compris entre 1022 et 3500 €.

Quelque soit la date concernée, 2 mois, 1 an ou 2 ans, **la garde par une employée à domicile**, sans surprise, est toujours significativement et positivement associée à un revenu par unité de consommation supérieurs à 2400 €, à des familles de 2 ou 3 enfants où les pères et les mères appartiennent aux catégories cadres et professions intellectuelles supérieures, titulaires d'un diplôme universitaire ou d'une grande école et qui résident dans la zone urbaine de Paris.

Cette analyse montre que, en règle générale, les caractéristiques sociales des différents modes de garde des enfants en bas âge restent stables entre 2 mois et 2 ans de l'enfant. Observe-t-on néanmoins quelques éléments nouveaux quand on s'attache plus précisément à l'analyse des permanences et des changements ?

## **2. Les familles qui ne changent pas de mode de garde des 2 mois aux 2 ans de leur enfant**

Une large majorité des familles (les 3/5èmes de l'ensemble des familles) ne change pas de mode de garde pour leur enfant entre ses 2 mois et ses 2 ans. Celles qui se sont adressées dès le départ à un.e assistant.e maternel.le sont les plus stables (les 4/5èmes d'entre elles conservent ce mode de garde sur toute la période), les moins stables sont les familles qui au départ font garder leur enfant par ses grands-parents ou par un.e employé.e à domicile. Celles-ci ne sont qu'environ un quart à rester stable dans ce même mode de garde sur toute la période.

Des régressions logistiques sur la permanence dans chacun des modes de garde durant toute la période considérée et sur les trois principaux changements que sont le changement vers la garde par les parents aux 2 ans de l'enfant, celui vers la garde par un.e assistant.e maternel.le et celui vers la garde par la crèche sont menées afin d'identifier les variables significatives et influentes dans chaque cas (voir encadré méthodologique).

**La garde toujours par les parents** (60,3% de stabilité). La mère peut être de toutes les catégories socioprofessionnelles sauf cadre et profession intellectuelle supérieure, elle détient

un diplôme inférieur à Bac+2, le revenu mensuel par unité de consommation de la famille est inférieur à 1500 €, le couple est non biactif, le nombre d'enfant supérieur à 2, la famille n'a pas déménagé dans la première année de l'enfant ELFE. Le père n'appartient pas aux professions intermédiaires.

**La garde toujours par les grands-parents (23,7% de stabilité).** Le couple est biactif, il a un seul enfant, la mère est employée ou ouvrière et a un diplôme inférieur au Bac général.

**La garde toujours par un.e assistant.e maternel.le (78,8% de stabilité).** Le revenu par unité de consommation de la famille est compris entre 1500 et 3500 €, toutes les zones de résidence jouent positivement par rapport à la zone urbaine de Paris (réf), le couple est biactif, il a un seul enfant, la mère et le père appartiennent aux professions intermédiaires, leur niveau de diplôme se situe entre Bac et Bac+2, la famille a déménagé dans la première année du bébé.

**La garde toujours par la crèche (60,1% de stabilité).** La famille habite la zone urbaine de Paris, toutes les zones de résidence jouent négativement par rapport à la zone urbaine de Paris (réf), le couple est biactif avec un seul enfant, la mère et le père sont cadres et profession intellectuelle supérieure, le diplôme de la mère est supérieur à Bac+2, le revenu mensuel par unité de consommation de la famille est entre 1022 et 1500 €. La famille n'a pas déménagé au cours de la seconde année de l'enfant ELFE,

**La garde toujours par un.e employé.e à domicile (27,4% de stabilité).** La famille réside dans la zone urbaine de Paris et dispose d'un revenu par unité de consommation supérieur à 2500 €, la mère a un niveau de diplôme supérieur à Bac+2 et elle n'appartient pas aux professions intermédiaires.

### **3. Les familles qui ont changé de mode de garde entre les 2 mois et les 2 ans de leur enfant**

Les changements sont plus intenses entre 2 mois et 1 an qu'entre 1 an et 2 ans. Leurs principaux motifs sont par ordre la prise d'un congé parental par la mère, un déménagement de la famille et l'octroi d'une place en crèche. Entre 2 mois et 1 an, un tiers des familles change de mode de garde. Les principaux mouvements se dirigent vers les parents (39 % des changements entre ces deux dates), c'est-à-dire que la mère (c'est dans la très grande majorité des cas, voire exclusivement, la mère) entame un congé parental, vers les assistant.e.s maternel.le.s (32 % des changements), et dans une moindre mesure vers les crèches (19 % des changements).

Entre 1 an et 2 ans, il n'y a qu'un cinquième des familles qui change de mode de garde principalement pour aller vers la crèche (35 % de celles qui changent entre ces deux dates obtiennent une place en crèche une fois que leur enfant a passé son premier anniversaire) puis vers un.e assistant.e maternel.le (31 % des changements). Le sens de ces changements confirme le rôle principal tenu par les trois modes de garde que sont les parents, les assistant.e.s maternel.le.s et les crèches et le rôle d'appoint tenu par les grands-parents et les employé.e.s à domicile qui sont des modes de garde qui sont beaucoup plus fréquemment quittés que rejoints.

Les changements qui correspondent à la prise d'un congé parental par la mère qui garde alors elle-même son enfant (27,3% des changements entre 2 mois et 2 ans) ont déjà été décrits



précédemment : des revenus par unité de consommation inférieur à 1500 €, des couples non biactifs, un nombre d'enfants supérieur à 2, un diplôme de la mère inférieur au Bac général, une mère qui était auparavant profession intermédiaire, employée/ouvrière, inactive. S'ajoute à cela un élément supplémentaire : un déménagement au cours de la deuxième année de l'enfant ELFE, qui justifie la garde maternelle à partir de cette date.

Les changements vers un.e assistant.e maternel.le (34,0% des changements entre 2 mois et 2 ans) sont motivés par un déménagement dans la première année du bébé et à l'abandon de la garde par les grands-parents ou par un autre mode de garde. Ils peuvent aussi correspondre à la fin d'un congé parental. Ils concernent les couples biactifs d'un seul enfant, ELFE, le père appartient aux professions intermédiaires. Le revenu par unité de consommation de la famille est compris entre 1500 et 3500 €, la famille réside en zone rurale, dans une petite ville ou dans une ville moyenne.

Les changements qui correspondent à l'attribution d'une place en crèche (27,9% des changements entre 2 mois et 2 ans) se réalisent surtout après un an de l'enfant. Ils concernent la zone urbaine de Paris, les familles d'un seul enfant, ELFE, dont la mère est titulaire d'un diplôme supérieur au Bac général et le père d'un diplôme supérieur à Bac+2.

Comme on le voit, l'analyse des permanences et des changements de modes de garde entre les 2 mois et les 2 ans de l'enfant apporte peu d'éléments supplémentaires à l'analyse. Les caractéristiques sociales générales des modes de garde restent confortées et font preuve d'une grande stabilité.

## **Conclusion**

La cohorte ELFE confirme ce qui est déjà bien connu par tous les travaux antérieurs sur les modes de garde des enfants en bas âge en France. La hiérarchie sociale joue très fortement, elle est renforcée par la hiérarchie des zones de résidence qui limite les offres dans les petites communes et les multiplie dans les grandes.

La mère occupe une place importante dans la garde des enfants en bas âge des familles nombreuses de catégorie sociale inférieure dans l'échelle sociale. Elle est rejointe par les mères qui prennent un congé parental, mais ce ne sont pas n'importe quelles mères qui prennent un congé parental. Sa pratique est beaucoup plus répandue parmi les catégories sociales populaires et moyennes. Les femmes cadres sont celles qui renonceront le moins à leur travail et qui ne resteront pas à la maison en prenant un congé parental pour garder leur bébé. Les grands-parents jouent un rôle important dans la garde des premiers bébés des familles populaires biactives tant que leurs zones d'habitation sont proches. Le recours à ces modes de garde à l'intérieur de la famille met en lumière le coût que représente un mode de garde externe pour les familles de catégorie populaire et moyenne.

Le recours aux assistantes maternelles est particulièrement fort pour les couples biactifs. Il varie en fonction de la zone de résidence : dans les communes rurales, les petites villes et les villes moyennes, il n'y a pas d'autre possibilité de garde extérieure pour les couples biactifs de catégorie socioprofessionnelle moyenne à supérieure.

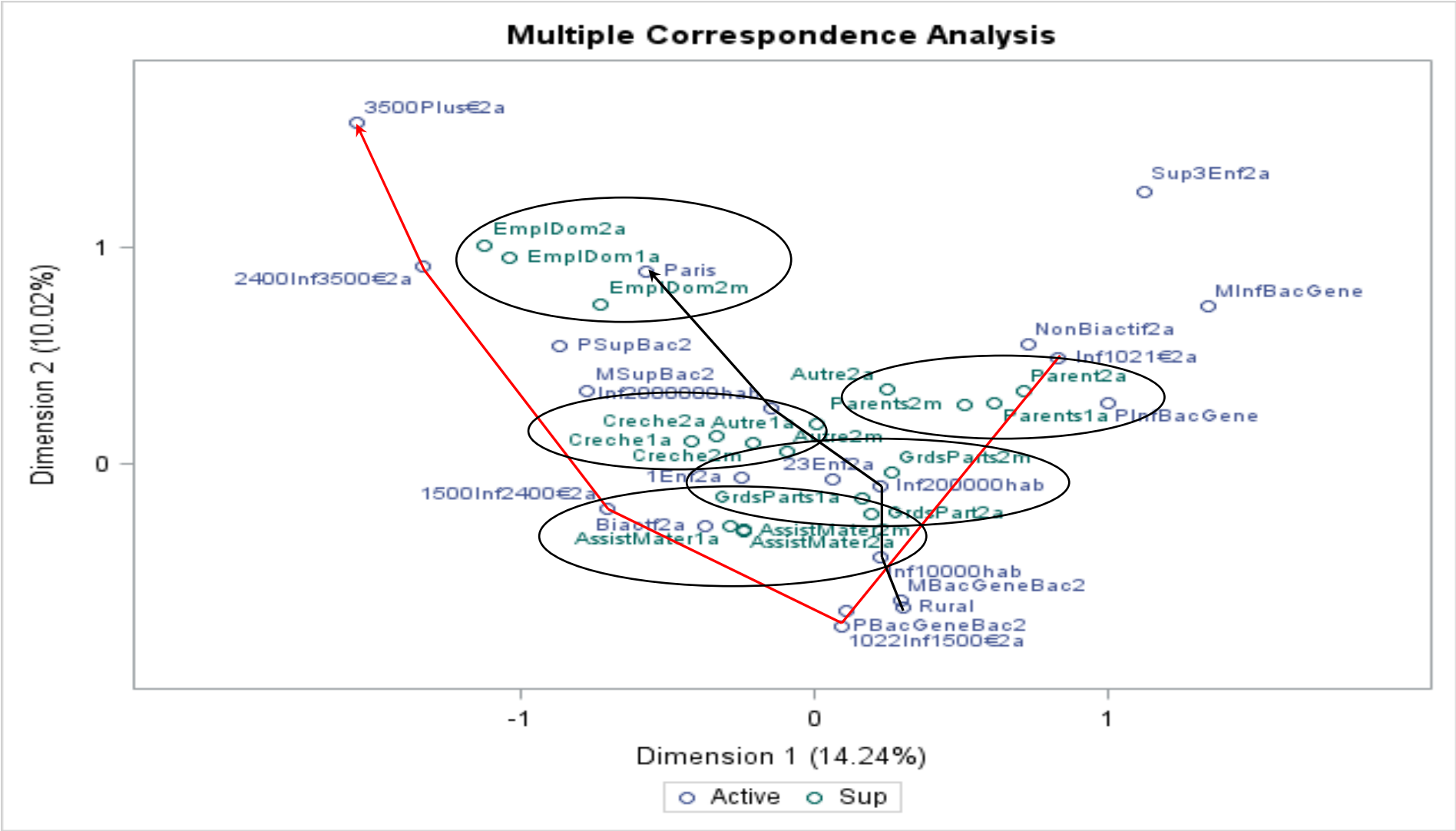
La crèche est souvent préférée par les catégories sociales moyennes et supérieures pour des questions de développement et de socialisation de l'enfant. La garde par une assistante

maternelle est plutôt à interpréter dans leur cas comme un second choix faute d'avoir obtenu une place en crèche. Ce mode de garde présente certains avantages par rapport à la crèche : entre autre celui d'une plus grande souplesse d'accueil et d'horaires, appréciable par les femmes et les hommes cadres dont les horaires de travail peuvent déborder. Les enquêtes qualitatives montrent que certains parents qui espéraient une place en crèche et ne l'ont pas obtenue dans un premier temps, n'y renoncent pas et finissent parfois par l'obtenir aux 1 an ou 1 an ½ de leur enfant selon sa date de naissance car les places se libèrent au moment de la rentrée des classes en septembre, ce que montre la cohorte ELFE.

## **Bibliographie**

- Bellidenty J., « L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de la DREES », *Revue française des affaires sociales*, 2017/2, p. 36-39.
- Berton F., « Deux mois après une naissance, quelle conciliation travail-famille en France dans les années 2010 ? » *Interventions Economiques* n°53, 2015, p.
- Cartier M., et al., « Pourquoi les parents préfèrent-ils la crèche ? Les représentations hiérarchisées des modes de garde professionnels », *Revue française des affaires sociales* 2017/2, p. 247-264.
- Chauffaut D., « Une offre de service pour la garde des jeunes enfants : attentes et pratiques des parents » *Recherches et Prévisions* n° 95, mars 2009, p. 57-66.
- Fagnanin J., « La politique d'accueil de la petite enfance en France : ombres et lumières », *Travail, genre et sociétés* n° 6, 2001/2, p. 105-119.
- Francou Q., Panico L. et Solaz A., « De la naissance à l'école maternelle : des parcours de mode d'accueil diversifiés », *Revue française des affaires sociales* 2017/2, p. 123-147.
- Geay B., « Les relations entre parents et professionnels de la petite enfance : un système d'attentes et de conventions sociales », *Revue française des affaires sociales*, 2017/2, p. 309-315.
- Kitzmann M., « La prise en charge des jeunes enfants par l'aide grandparentale : un mode de garde composite », *Revue française des affaires sociales*, 2017/2, p. 187-206.
- Martin C., « Les politiques d'accueil des enfants en France et en Europe. Atouts, limites et perspectives », *Revue française des affaires sociales*, 2017/2, p. 301-308.
- Pélamourgues B. « Quelle offre territoriale pour l'accueil des jeunes enfants ? » *L'e-essentiel*, n°127, octobre 2012.
- Perraudin C. et Pucci M., « Activité des mères de jeunes enfants et organisation de la garde: des choix complexes et souvent contraints », *Revue française des affaires sociales* n° 1, 2008/1, p. 205-228.
- Stefan-Makay Z., « 3. Qui garde les jeunes enfants quand la mère travaille ? », in Ariane Pailhet et Anne Solaz, *Entre famille et travail*, La Découverte « Recherches », 2009, p. 79-98.

Graphique 2 – Les modes de garde aux 2 mois, à 1 an et aux 2 ans de l'enfant ELFE projetés sur les caractéristiques socioéconomiques des familles



**Tableau 1 - Caractéristiques descriptives des familles selon le mode de garde aux 2 ans de ELFE, en moyenne ou en % des effectifs, sans pondération**

Mode de garde aux 2 ans de l'enfant ELFE	Parents	Grands-parents	Assistant.e maternel.le	Crèche	Employé.e à domicile	Ensemble des familles ELFE
<i>Caractéristiques sociodémographiques de la famille</i>						
Age moyen mère à la nais (ans)	30,9	30	31	32	33,5	<b>31</b>
Age moyen père à la nais (ans)	34	32	33,5	34,5	35,5	<b>34</b>
Bébé ELFE : fille (%)	49,6	49,4	49,3	48,9	49,8	<b>49,3</b>
ELFE premier bébé (%)	22,0	50,0	43,6	41,5	32,0	<b>37,0</b>
Né.e à l'étranger (%)						
Mère	15,9	8,6	5,0	13,4	8,3	<b>10,6</b>
Père	17,7	8,1	5,6	14,3	9,6	<b>11,5</b>
Nb moyen d'enfants aux 2 a de E.	2,3	1,7	1,7	1,8	2,0	<b>1,9</b>
Niveau d'éduc de la mère (%)						
2 <sup>nd</sup> cycle court	13,6	5,4	2,0	2,7	1,8	<b>5,9</b>
2 <sup>nd</sup> cycle techno ou profess	39,0	31,5	18,8	15,7	3,1	<b>24,4</b>
Bac général à Bac+4	37,1	51,1	54,7	48,2	24,5	<b>47,3</b>
Grandes écoles	2,2	1,0	4,9	5,8	20,5	<b>4,4</b>
3 <sup>ème</sup> cycle universitaire	8,1	10,9	19,7	27,5	50,2	<b>18,1</b>
Niveau d'éducation du père (%)						
2 <sup>nd</sup> cycle court	14,7	9,9	5,2	6,2	1,8	<b>8,4</b>
2 <sup>nd</sup> cycle techno ou profess	43,1	47,4	32,1	24,4	10,2	<b>33,8</b>
Bac général à Bac+4	27,2	31,8	39,0	37,0	19,9	<b>34,4</b>
Grandes écoles	6,1	3,3	9,6	11,1	32,3	<b>9,1</b>
3 <sup>ème</sup> cycle universitaire	9,0	7,7	14,1	21,3	35,8	<b>14,4</b>
<i>Conditions socioéconomiques d'existence de la famille</i>						
Revenu mensuel par UC (€)	1009,8	1346,6	1648,6	1643,6	2829,6	<b>1475,5</b>
Seuil de pauvreté monétaire (%)	67,9	38,8	21,9	30,8	15,2	<b>38,6</b>
CS de la mère (%)						
Indépendante	3,1	3,1	2,7	3,3	3,0	<b>3,1</b>
Cadre et PIS	10,1	15,6	29,2	34,2	67,8	<b>24,7</b>
Prof intermédiaire	23,2	30,2	37,1	31,8	17,4	<b>31,0</b>
Employée/ouvrière	55,7	48,9	30,8	29,2	10,9	<b>38,1</b>
Autre et sans profession	7,9	2,2	0,7	1,5	0,9	<b>3,2</b>
CS du père (%)						
Indépendant	8,7	6,2	8,1	7,9	5,2	<b>8,1</b>

Cadre et PIS	16,2	14,1	28,3	35,8	68,3	<b>26,3</b>
Prof intermédiaire	17,4	23,3	28,1	24,5	10,0	<b>23,5</b>
Employé/ouvrier	44,7	47,9	30,7	24,6	10,9	<b>34,0</b>
Autre et sans profession	13,0	8,6	4,8	7,3	5,7	<b>8,1</b>
<b>Homogamie (%)</b>						
Homogamie	44,3	45,5	42,3	42,9	64,8	<b>43,6</b>
Hypergamie	32,3	23,7	28,7	29,8	18,3	<b>29,5</b>
Hypogamie	23,4	30,9	29,0	27,3	17,0	<b>27,0</b>
<b>Taux d'emploi de la mère (%)</b>	49,0	94,4	95,5	90,4	94,3	<b>81,0</b>
<b>Taux d'emploi du père (%)</b>	89,8	94,6	96,8	95,8	98,0	<b>94,7</b>
<b>Couple biactif aux 2 a (%)</b>	34,8	64,5	76,0	67,9	77,4	<b>61,7</b>
<b>Mère à temps partiel aux 2 a (%)</b>	46,6	38,3	37,3	38,0	28,9	<b>39,0</b>
<b>Mère en congé parental (%)</b>	39,9	4,8	4,6	10,3	2,6	<b>15,9</b>
<b>Zone de résidence (%)</b>						
Commune rurale	21,9	24,2	29,2	10,9	6,1	<b>22,3</b>
Zone <10 000 habitants	11,9	10,6	13,0	7,8	1,3	<b>11,1</b>
10 000 à 199 999 habitants	22,0	20,4	19,8	19,0	8,3	<b>20,0</b>
200 000 à 1 999 999 hab	29,4	29,0	26,0	34,7	18,7	<b>29,0</b>
Zone urbaine de Paris	14,8	15,8	12,0	27,6	65,7	<b>17,7</b>
<b>Déménag entre 2 m et 1 a (%)</b>	17,7	16,1	13,2	15,4	10,8	<b>15,3</b>
<b>Déménag entre 1 a et 2 a (%)</b>	21,3	18,9	16,5	16,3	18,0	<b>18,1</b>
<b>Logement en HLM aux 2 a (%)</b>	17,3	9,1	17,3	22,7	5,0	<b>9,9</b>
<b>RSA aux 2 a (%)</b>	11,8	4,4	1,4	3,5	1,8	<b>5,1</b>
<b>Mode de garde qui était prévu ou effectif aux 2 mois du bébé (%)</b>						
La mère/les parents	59,8	16,9	11,3	20,4	11,5	<b>27,3</b>
Les grands-parents	11,3	53,5	5,8	8,3	4,0	<b>10,3</b>
Un.e assistant.e maternel.le	13,6	15,1	67,9	13,7	9,7	<b>36,9</b>
La crèche	9,2	10,1	8,3	48,2	6,6	<b>17,4</b>
Un.e employé.e à domicile	2,3	1,3	2,5	4,9	59,7	<b>4,0</b>
Autre	3,7	3,2	4,1	4,6	8,4	<b>4,2</b>
Changement/2ans	40,2	46,5	32,1	51,8	40,3	<b>40,8</b>
<b>Mode de garde déclaré à 1 an de l'enfant ELFE (%)</b>						
La mère/les parents	89,4	21,8	10,4	16,1	10,4	<b>34,6</b>
Les grands-parents	2,1	68,5	1,0	2,2	0,5	<b>4,6</b>
Un.e assistant.e maternel.le	6,0	4,9	86,5	9,9	13,5	<b>41,6</b>
La crèche	1,9	2,2	1,2	69,7	1,8	<b>16,4</b>
Un.e employé.e à domicile	0,2	1,3	0,3	1,1	73,0	<b>1,9</b>

Autre	0,5	1,4	0,5	0,9	0,9	<b>0,9</b>
Changement /2ans	16,6	34,8	15,6	32,4	29,6	<b>21,8</b>
<b>N non pondéré</b>	3589	583	5395	2748	230	<b>12916</b>
%	27,8	4,5	41,8	21,3	1,8	

Source : ELFE2017, données en maternité, aux 2 mois, à 1 an et aux 2 ans de l'enfant, calculs de l'auteur.

Lecture : La situation décrite dans ce tableau est celle déclarée quand l'enfant ELFE a 2 ans. Pour les modes de garde, la situation est évaluée rétrospectivement : par rapport à la situation aux 2 ans de l'enfant, quel était le mode de garde à ses 2 mois et à 1 an ? Par exemple, les enfants qui sont gardés en crèche à 2 ans sont 20,4% à avoir été gardé par leurs parents et 13,7% à avoir été gardé par un.e assistant.e maternel.le à 2 mois. Ils sont 16,1% à l'avoir été par leurs parents et 9,9% par un.e assistant.e maternel.le à 1 an. On a ainsi une mesure de la provenance entre les différents modes de garde pour un mode de garde donné et aussi une mesure de la stabilité dans les différents modes de garde.